LE MONITEUR.fr L'ACTUALITÉ EN CONTINU ET LES SERVICES DE LA CONSTRUCTION
/article/concessions-et-ppp-creation-d-un-centre-d-excellence-international-de-promotion-des-bonnes-pratiques-28589765

COMMANDE PUBLIQUE

Concessions et PPP : création d'un Centre d'excellence international de promotion des bonnes pratiques

Par Nohmana Khalid - LE MONITEUR.FR - *Publié le 21/05/2015 à 17:53*

Mots clés : Réglementation

© NK - Signature de l'accord de création du Centre d'Excellence International Concessions et PPP

Instaurer un cadre juridique stable pour développer des infrastructures dans les pays émergents, tel est l'objet du nouveau Centre d'excellence international « Concessions et PPP, bonnes pratiques, lois et institutions » officiellement lancé sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les locaux de la FNTP à Paris dans la matinée du 21 mai.

Alors que les PPP sont souvent remis en question et que leur régime est en cours de modification via l'actuelle réforme des marchés publics, un pôle d'excellence international dédié rassemblant des experts internationaux vient de voir le jour le 21 mai à Paris. Son objectif : créer un cadre légal stable en matière de contrats à long terme type PPP à partir des bonnes pratiques internationales. Et créer ainsi un terrain favorable au développement d'infrastructures dans les pays émergents. Ce centre ambitionne de faire remonter des observations du terrain pour anticiper et surmonter les obstacles empêchant le déroulement de projets publics-privés dans le monde et de trouver des formules pour que les entreprises travaillent en sécurité dans les pays « fragiles » dans une logique gagnant-gagnant. Les acteurs présents à la matinée affirment à l'unisson que les projets peinent à sortir du fait du manque d'un cadre juridique stable.

Pas d'investissements sans cadre légal stable

Des entrepreneurs présents à la tribune ont d'ailleurs témoigné des difficultés à concrétiser dans les pays émergents des projets d'infrastructures qui peuvent prendre cinq à dix ans ! « Il faut avoir un bon projet, un projet finançable et un cadre juridique institutionnel qui va de pair », remarque Gérald Mille, directeur des opérations internationales chez Vinci.

D'ailleurs, ajoute Doris Chevalier, vice-présidente project financing chez Alstom, « le PPP est un outil important pour développer les infrastructures, mais il faut savoir s'en servir en l'utilisant quand c'est pertinent et bien l'anticiper à l'aide de conseils expérimentés ». Elle voit notamment dans le Centre d'excellence international « une opportunité de partager en amont entre personnes publiques et personnes privées des critères fondamentaux ». En bref, « la complexité liée aux contrats à long terme et les difficultés rencontrées par le public et le privé justifient la création de ce centre qui mettra en relation les acteurs du monde entier », résume Olivier de Saint Lager, co-président du groupe de travail OCDE Ismed et conseiller principal de la division Moyen-Orient et Afrique.

Importance du BTP et des infrastructures

« Si l'on parle aujourd'hui d'investir dans les infrastructures des pays émergents, c'est parce que le déficit d'infrastructures a des désavantages économiques : c'est 1 à 2% de PIB perdus par an », explique Arnaud Voisin à la direction des relations institutionnelles, internationales et européennes de la Caisse des dépôts et consignations. « Les contraintes budgétaires pesant sur les finances publiques n'aidant pas, il est nécessaire de créer des effets de levier et de penser à une multitude de financements ». « D'autant plus qu'indépendamment de la valeur financière, la construction d'infrastructures publiques représente 25% de la valeur patrimoniale in fine d'un pays », explique Vincent Piron, président d'Etic-PPP. D'ailleurs, « le marché de la construction au niveau mondial c'est environ sept mille milliards d'euros, 150 millions de personnes employées, près de 11% du PIB », rappelle Daniel Tardy, ancien président de la FNTP et trésorier de la Cica[1], confédération mondiale d'entreprises du secteur de la construction.

PPP : outil pour répondre aux objectifs de l'ONU

Le soutien des Nations Unies au centre dédié aux PPP n'est pas anodin. En septembre 2015, l'ONU va adopter les objectifs de développement durable[2] en vue d'éradiquer la pauvreté à horizon 2030 par notamment l'amélioration de l'accès aux infrastructures de base (eau potable, éducation, santé, énergie, etc.). La création de ces dernières « nécessitera des fonds dont ne disposent pas les Etats, d'où l'intérêt des PPP », affirme Geoffrey Hamilton, chef du programme PPP à la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe[3] (CEE-ONU). Salim Bensmail, directeur de la Mission d'appui aux PPP (Mappp), également présent à la matinale, croit lui aussi « au modèle des concessions et voit les PPP comme un outil puissant de développement, de mobilisation du savoir-faire des entreprises et comme un catalyseur de la capacité d'investissement ». Pour lui, « l'enjeu est de créer un cadre juridique et institutionnel pour que l'offre de capitaux et la demande d'infrastructures se rencontrent, le tout dans un contexte de relations équilibrées entre personnes publiques et personnes privées ». D'ailleurs, l'Institut des experts juridiques internationaux[4] (Ifeji) attend par ailleurs du Conseil d'Etat qu'il promeuve des contrats publics équilibrés. « De par sa longue tradition et expérience du modèle concessif, la France à quelque chose à dire au monde à ce sujet », conclut Salim Bensmail également impatient de bénéficier des retours d'expériences internationaux en matière de PPP. Michel Barnier, conseiller d'Etat et ancien ministre des Affaires étrangères indique sa volonté de partager avec le centre, « l'expertise du Conseil d'Etat sur les contrats de petite taille type PPP développé dans le cadre du « Forum Mondial sur le Droit, la Justice et le Développement » de la Banque mondiale ».

Focus

Fonctionnement du Centre d'excellence international

La Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-NU) a initié en 2011 une large réflexion sur la création d'un Centre international. L'Institut Français des experts juridiques internationaux (Ifeji) et la Confederation of international contractors' associations (Cica) y ont répondu. Croisant les expertises publiques et privées nationales et internationales, le centre formulera un ensemble de bonnes pratiques, cadres juridiques et institutionnels, de normes et standards, assortis de programmes de formation et d'assistance.

L'institution est vouée à être un centre de connaissance et de formation pour diffuser des pratiques, et délivrer des recommandations faciles et opposables. Il n'est pas question de créer une institution lourde et consommatrice de fonds. Le centre fera appel à une sélection d'experts praticiens publics et privés dont l'indépendance sera garantie au moyen d'une charte déontologique que ces derniers devront signer. Des missions seront créées ponctuellement pour répondre aux besoins. Le centre sera relayé par des hubs régionaux pour accueillir l'expertise locale. Un hub a d'ailleurs été créé au siège de l'Union monétaire ouest africaine (UMOA) à Ouagadougou.

1. Confederation of international contractors' associations (Cica) créée en 1974 dont le siège est basé à paris. Elle regroupe notamment des fédérations internationales d'entrepreneurs.

2. Sustainable development goals (SDGs) vient succéder aux objectifs du millénaire qui n'ont pas tous été atteints.

3. Créée en 1947, elle constitue une des cinq commissions régionales de l'ONU chargée de promouvoir l'intégration économique pan-européenne en entretenant dialogue et coopération sur les questions économiques et sectorielles.

4. Ifeji catalyse compétences, expériences et savoir-faire pour apporter une réponse à la demande d'expertise juridique émanant des prescripteurs de missions nationaux et internationaux.

d'infrastructures publiques représente 25% de la valeur patrimoniale in fine d'un pays », explique Vincent Piron, président d'Etic-PPP. D'ailleurs, « le marché de la construction au niveau mondial c'est environ sept mille milliards d'euros, 150 millions de personnes employées, près de 11% du PIB », rappelle Daniel Tardy, ancien président de la FNTP et trésorier de la Cica[1], confédération mondiale d'entreprises du secteur de la construction.

PPP : outil pour répondre aux objectifs de l'ONU

Le soutien des Nations Unies au centre dédié aux PPP n'est pas anodin. En septembre 2015, l'ONU va adopter les objectifs de développement durable[2] en vue d'éradiquer la pauvreté à horizon 2030 par notamment l'amélioration de l'accès aux infrastructures de base (eau potable, éducation, santé, énergie, etc.). La création de ces dernières « nécessitera des fonds dont ne disposent pas les Etats, d'où l'intérêt des PPP », affirme Geoffrey Hamilton, chef du programme PPP à la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe[3] (CEE-ONU). Salim Bensmail, directeur de la Mission d'appui aux PPP (Mappp), également présent à la matinale, croit lui aussi « au modèle des concessions et voit les PPP comme un outil puissant de développement, de mobilisation du savoir-faire des entreprises et comme un catalyseur de la capacité d'investissement ». Pour lui, « l'enjeu est de créer un cadre juridique et institutionnel pour que l'offre de capitaux et la demande d'infrastructures se rencontrent, le tout dans un contexte de relations équilibrées entre personnes publiques et personnes privées ». D'ailleurs, l'Institut des experts juridiques internationaux[4] (Ifeji) attend par ailleurs du Conseil d'Etat qu'il promeuve des contrats publics équilibrés. « De par sa longue tradition et expérience du modèle concessif, la France à quelque chose à dire au monde à ce sujet », conclut Salim Bensmail également impatient de bénéficier des retours d'expériences internationaux en matière de PPP. Michel Barnier, conseiller d'Etat et ancien ministre des Affaires étrangères indique sa volonté de partager avec le centre, « l'expertise du Conseil d'Etat sur les contrats de petite taille type PPP développé dans le cadre du « Forum Mondial sur le Droit, la Justice et le Développement » de la Banque mondiale ».

Focus

Fonctionnement du Centre d'excellence international

La Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-NU) a initié en 2011 une large réflexion sur la création d'un Centre international. L'Institut Français des experts juridiques internationaux (Ifeji) et la Confederation of international contractors' associations (Cica) y ont répondu. Croisant les expertises publiques et privées nationales et internationales, le centre formulera un ensemble de bonnes pratiques, cadres juridiques et institutionnels, de normes et standards, assortis de programmes de formation et d'assistance.

L'institution est vouée à être un centre de connaissance et de formation pour diffuser des pratiques, et délivrer des recommandations faciles et opposables. Il n'est pas question de créer une institution lourde et consommatrice de fonds. Le centre fera appel à une sélection d'experts praticiens publics et privés dont l'indépendance sera garantie au moyen d'une charte déontologique que ces derniers devront signer. Des missions seront créées ponctuellement pour répondre aux besoins. Le centre sera relayé par des hubs régionaux pour accueillir l'expertise locale. Un hub a d'ailleurs été créé au siège de l'Union monétaire ouest africaine (UMOA) à Ouagadougou.

batiactu

S.C. Batiactu ©
Vue d'un chantier de la seconde phase de la LGV Est-européenne

La France, un exemple à l'échelle mondiale en matière de PPP

Piloté par les Nations-Unies, le Centre d'excellence international des concessions et PPP a été créé ce jeudi 21 mai dans les locaux de la FNTP à Paris. Objectif de cette nouvelle instance internationale : uniformiser les pratiques de recours à ce type de contrat et faire croître le PIB mondial.

Tweeter 4 g+1 0 Imprimer
Partager 1 Envoyer

A lire aussi

Concours d'architectes, PPP... La réforme des marchés...
Partenariats public privé (PPP) | FNTP | Rhône-Alpes

A l'initiative de l'Institut français des experts juridiques internationaux (IFEJI), de la Confederation of international construction associations (CICA), du Medef et des ministères des Affaires étrangères et de l'Economie sous l'égide des Nations-Unies, le centre d'excellence international des concessions et PPP a été créé jeudi 21 mai 2015 dans les locaux de la FNTP dans l'optique d'étudier, analyser, simplifier et proposer de nouvelles normes de bonnes pratiques de recours aux PPP.

Cette nouvelle instance internationale basée à Annemasse (Haute-Savoie) aura avant tout pour mission de proposer, dès l'automne 2015, au siège de l'ONU à New-York, *"un guide de bonnes pratiques uniformisant les recours aux marchés de partenariats suivants contrats de partenariats, concessions ou affermages"*, indiquent les représentants de l'IFEJI, et de la CICA dans un communiqué. Et de préciser : *"Nous y organiserons d'ailleurs, dans la région d'Annemasse, les 29 et 30 octobre prochains le forum international des PPP".*

La France experte en PPP

Enfin, *"le choix de la France comme Capitale du centre d'excellence s'explique notamment par l'expérience du pays en matière de PPP,* soulignait ce jeudi la FNTP. *Soit pour les concessions d'autoroutes ou pour les nombreux travaux publics opérés en PPP, le pays bénéficie d'une réelle expertise en la matière."*

En effet, 2015 est une année majeure pour l'organisation, d'autant plus que les Nations-Unis annonceront les objectifs du Subtainable Developement Goals (SDG) pour améliorer les relations Nord/Sud, permettre un décollage des Pays en voie de développement (PVD).
"Une nouvelle mobilisation internationale est à prévoir", soulignent les deux organisations internationales.

Et d'ajouter s'agissant des PPP dans les pays en voie de Développement : *"A ce jour, le constat est très décevant. Peu de projets programmés ont vu le jour. Ceux qui sont engagés, moyennant le plus souvent des coûts de transaction très élevés et de longs délais deviennent trop rapidement des projets en détresse."*

Avant de reconnaître que *"la création d'infrastructures augmenterait d'un à deux % le PIB mondial. Le recours aux PPP pourrait, à l'échelle de la planète, permettre la création d'infrastructures."*

S.C. (21/05/2015)

Tweeter 4 g+1 0 Imprimer
Envoyer

Le MEDEF soutient la création en France d'un centre international de formation aux partenariats publics-privés

(Boursier.com) 26 mai 2015 — Pierre Gattaz, président du MEDEF, s'est félicité de la signature le 21 mai 2015 par la fédération internationale des travaux publics (CICA), l'Institut français des experts juridiques internationaux (IFEJI) et la Commission économique pour l'Europe des Nations-Unies de la création à Annemasse (74) d'un centre international de formation aux bonnes pratiques institutionnelles et juridiques des partenariats publics-privés.

Ce futur centre de formation et d'expertise, placé sous l'égide des Nations-Unies sera ouvert à tous les opérateurs publics et privés étrangers et français qui souhaitent financer puis gérer des projets d'infrastructures sous un mode de management public-privé. De tels projets requièrent des montages juridiques, financiers et de management complexes et précis dont les co-actionnaires publics et privés doivent maitriser les fondamentaux pour être dans une logique vertueuse pour tous, "trois frois gagnant".

"La France dispose d'une excellence unique en matière de co-financement et de co-gestion public-privé. Avec plus de 10.000 contrats en vigueur, fondés principalement sur le paiement par l'usager des infrastructures (concessions, délégation de services publics), cette excellence "made in France" est aujourd'hui internationalement reconnue comme un modèle économique équilibré, transparent et performant" explique le Medef.

Pour Pierre Gattaz, "les partenariats publics-privés "à la française", issus de 150 ans de pratique, sont une réponse aux besoins colossaux d'infrastructures auxquels le monde doit faire face d'ici 2030, en permettant de lever fonds publics et privés. Ces délégations de services publics offrent aux Etats et aux collectivités locales une alternative à l'endettement en proposant de partager le fardeau de l'investissement et la complexité de la gestion quotidienne avec des opérateurs privés dont c'est le métier. Afin qu'opérateurs publics, privés et futurs usagers soient tous gagnants, il est impératif de bien former les parties prenantes aux projets d'infrastructures public-privés aux subtilités de ces montages et de ces gestions complexes." Enfin, conclut Pierre Gattaz, "pour le MEDEF, soucieux de la bonne gestion des infrastructures, il est primordial de restaurer nos capacités de financement en France en replaçant le modèle de concession et de délégation de service public au coeur de notre politique nationale d'investissement. C'est le seul dispositif gagnant-gagnant-gagnant pour les collectivités, les entreprises impliquées et les usagers".

Hector Chaunu — ©2015, Boursier.com

FRANCE

Concessions et PPP : un Centre d'excellence international soutenu par l'ONU

Alors que les partenariats public-privé (PPP) sont souvent remis en question en France et que leur régime est en cours de modification via l'actuelle réforme des marchés publics, un pôle d'excellence international dédié rassemblant des experts internationaux vient de voir le jour, le 21 mai, à Paris, dans les locaux de la FNTP (Fédération nationale des travaux publics). Son objectif : créer un cadre légal stable en matière de contrats à long terme type PPP à partir des **bonnes pratiques internationales**. Et créer ainsi un terrain favorable au développement d'infrastructures dans les pays émergents. Ce centre ambitionne de faire remonter des observations du terrain pour anticiper et surmonter les obstacles empêchant le déroulement de projets publics-privés dans le monde et de trouver des formules pour que les entreprises travaillent en sécurité dans les pays "fragiles", dans une logique gagnant-gagnant. Les acteurs présents à la matinée affirment à l'unisson que les projets peinent à sortir du fait du manque d'un cadre juridique stable.

Des entrepreneurs présents à la tribune ont d'ailleurs témoigné des difficultés à concrétiser dans les **pays émergents** des projets d'infrastructures qui peuvent prendre cinq à dix ans ! « Il faut avoir un bon projet, finançable et un cadre juridique institutionnel qui va de pair », remarque Gérald Mille, directeur des opérations internationales chez Vinci. D'ailleurs, ajoute Doris Chevalier, vice-présidente du "project financing" chez Alstom, « le PPP est un outil important pour développer les infrastructures, mais il faut savoir s'en servir en l'utilisant quand c'est pertinent et bien l'anticiper à l'aide de conseils expérimentés ». Elle voit notamment dans le Centre d'excellence international « une opportunité de partager en amont entre personnes publiques et personnes privées des critères fondamentaux ». En bref, « la complexité liée aux contrats à long terme et les difficultés rencontrées par le public et le privé justifient la création de ce centre qui **mettra en relation les acteurs du monde entier** », résume Olivier de Saint Lager, co-président du groupe de travail OCDE Ismed et conseiller principal de la division Moyen-Orient et Afrique.

« Si l'on parle aujourd'hui d'investir dans les infrastructures des pays émergents, c'est parce que le déficit d'infrastructures a des **désavantages économiques** : c'est 1 à 2% de PIB perdus par an », explique Arnaud Voisin à la direction des relations institutionnelles, internationales et européennes de la Caisse des Dépôts et consignations. « Les contraintes budgétaires pesant sur les finances publiques n'aidant pas, il est nécessaire de créer des effets de levier et de penser à une multitude de financements ». « D'autant plus qu'indépendamment de la valeur financière, la construction d'infrastructures publiques représente 25% de la valeur patrimoniale in fine d'un pays », explique Vincent Piron, président d'Etic-PPP. D'ailleurs, « le marché de la construction au niveau mondial c'est environ 7 000 milliards d'euros, 150 millions de personnes employées, près de 11% du PIB », rappelle Daniel Tardy, ancien président de la FNTP et trésorier de la Cica, confédération mondiale d'entreprises du secteur de la construction.

Le **soutien des Nations Unies** au centre dédié aux PPP n'est pas anodin. En septembre 2015, l'ONU va adopter les objectifs de développement durable ("Sustainable development goals") en vue d'éradiquer la pauvreté à horizon 2030 par notamment l'amélioration de l'accès aux infrastructures de base (eau potable, éducation, santé, énergie, etc.). La création de ces dernières « nécessitera des fonds dont ne disposent pas les États, d'où l'intérêt des PPP », affirme Geoffrey Hamilton, chef du programme PPP à la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU). Salim Bensmail, directeur de la Mission d'appui aux PPP (Mappp), également présent à la matinale, croit lui aussi « au modèle des concessions et voit les PPP comme un outil puissant de développement, de mobilisation du savoir-faire des entreprises et comme un catalyseur de la capacité d'investissement ». Pour lui, « l'enjeu est de créer un **cadre juridique et institutionnel** pour que l'offre de capitaux et la demande d'infrastructures se rencontrent, le tout dans un contexte de relations équilibrées entre personnes publiques et personnes privées ». D'ailleurs, l'Institut des experts juridiques internationaux (Ifeji) attend par ailleurs du Conseil d'État qu'il promeuve des contrats publics équilibrés. « De par sa longue tradition et expérience du modèle concessif, la France à quelque chose à dire au monde à ce sujet », conclut Salim Bensmail également impatient de bénéficier des retours d'expériences internationaux en matière de PPP. Michel Barnier, conseiller d'État et ancien ministre des Affaires étrangères, indique sa volonté de partager avec le centre, « l'expertise du Conseil d'État sur les contrats de petite taille type PPP développé dans le cadre du "Forum Mondial sur le Droit, la Justice et le Développement" de la Banque mondiale ».

COMMENTAIRE **La Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-NU) a initié en 2011 une large réflexion sur la création d'un Centre international. L'Ifeji et la Cica y ont répondu. Croisant les expertises publiques et privées nationales et internationales, le centre formulera un ensemble de bonnes pratiques, cadres juridiques et institutionnels, de normes et standards, assortis de programmes de formation et d'assistance. L'institution est vouée à être un centre de connaissance et de formation pour diffuser des pratiques, et délivrer des recommandations faciles et opposables. Le centre fera appel à une sélection d'experts praticiens publics et privés. Des missions seront créées ponctuellement pour répondre aux besoins. Le centre sera relayé par des hubs régionaux pour accueillir l'expertise locale. Un hub a d'ailleurs été créé au siège de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA) à Ouagadougou.**

À SUIVRE

POLOGNE **L'acier se fait rare.** Le secteur du bâtiment polonais commence à manquer d'acier. « Jusqu'à tout récemment, nos adhérents étaient livrés en deux ou trois jours. Maintenant les délais se sont allongés », constate Jan Stylinski, président de l'Union polonaise des employeurs du bâtiment, cité par le journal "Puls Biznesu". Les prix n'augmentent toutefois pas pour le moment, le matériau restant bon marché. En mars, un volume record de 1,15 million de tonnes d'acier a été vendu. Et la production nationale remonte. Au premier trimestre, elle a augmenté de 13% par rapport à la même période en 2014, atteignant 2,4 millions de tonnes.

BRÉSIL **Les mises en concession d'infrastructures repoussées à juin.** De nouvelles concessions d'infrastructures au Brésil devaient être proposées au secteur privé à la mi-mai, dans le cadre du "Programme de investimentos em logistica" (Programme d'investissements dans la logistique) lancé en 2012. Elles ont finalement été repoussées à juin, le gouvernement cherchant encore à ajuster le modèle de financement. Ce nouveau "round" devrait comprendre dix tronçons autoroutiers, alors que le gouvernement en avait annoncé seulement quatre jusqu'ici. Quatre lignes ferroviaires et trois aéroports (Salvador, Florianopolis et Porto Alegre) devraient compléter l'ensemble.

LesEchos.fr

La France, capitale mondiale des partenariats public-privé

LES ECHOS | LE 21/05 À 16:51

Le pont Henri Konan Bedie à Abidjan - **AFP/ SIA KAMBOU**

Chapeauté par les Nations-Unies, le Centre d'excellence international des concessions et PPP a vu le jour ce matin En France. Cet organe international s'appuie sur l'expérience des entreprises et collectivités hexagonales en la matière pour uniformiser les pratiques de recours à ce type de contrat et faire croître le PIB mondial.

Le centre d'excellence international des concessions et **PPP** a été créé ce matin, à Paris. Ce centre a vocation à étudier, analyser, simplifier et peut-être proposer de nouvelles normes de bonnes pratiques de **recours** aux PPP à l'échelle mondiale. Il est une initiative de l'Institut français des experts juridiques internationaux (IFEJI), de la Confédération of international construction associations (CICA), du Medef et des ministères des Affaires étrangères et de l'Economie sous l'égide des Nations-Unies.

A lire aussi :

Pour des PPP au service de l'investissement public

Son siège se situera non loin de Genève, dans la région d'Annemasse (Haute-Savoie). « Je me félicite de ce choix », a déclaré Gabriel Doublet, premier vice-président d'Annemasse agglo, la communauté d'agglomérations de la ville. Le 26 février dernier, les équipes du Centre d'excellence s'étaient rendus dans la région, en pointe en matière de contrats de partenariats. « Les 29 et 30 octobre prochains s'y tiendra le forum international des PPP », a rappelé l'élu local.

Une expertise française

A vocation internationale, le centre d'excellence aura pour mission de proposer, dès l'automne 2015, au siège de l'ONU à New-York, un guide de bonnes pratiques uniformisant les recours aux marchés de partenariats. Qu'ils soient contrats de partenariats, concessions, affermages ou autres.

« La création d'infrastructures augmenterai d'un à deux pourcent le PIB mondial », estime Marc Frilet, vice-président de l'IFEJI. Le recours aux PPP pourrait, à l'échelle de la planète, permettre la création

d'infrastructures et, de fait,sortirait de la pauvreté des millions de personnes.

Le choix de la France comme « Capitale » du centre d'excellence peut s'expliquer par l'expérience du pays en matière de contrats de partenariat. Que ce soit pour les **concessions d'autoroutes** ou pour les **nombreux travaux publics** opérés en PPP, le pays bénéficie d'une réelle expertise en la matière.

A lire aussi :

Marchés publics : les 10 plus grands partenariats public-privé

Eiffage, Vinci, Bouygues... l'Hexagone compte également de nombreuses entreprises rompues à ce type de contrats. Si, sur le territoire national, ces trois entreprises sont leader sur les PPP, elles le sont aussi dans le monde. Plus particulièrement sur le continent africain. Ces dernières années, les entreprises françaises y ont obtenu, sous cette forme juridique, deux chantiers colossaux : Bouygues, qui vient de terminer la construction du **troisième pont d'Abidjan en Côte-d'Ivoire** et Eiffage, qui a construit **la première autoroute à péage d'Afrique de l'Ouest** , au Sénégal.

Un hub en Afrique de l'Ouest

« En Afrique, le transport d'une tonne de marchandises coûte deux fois plus cher qu'en Europe », estime Arnaud Voisin, de la direction des relations institutionnelles, internationales et européennes de la Caisse des dépôts et consignations.

L'Afrique est en effet le continent le plus en retard en matière d'infrastructures. Le premier objectif du très jeune centre d'excellence international est d'ailleurs d'ouvrir, dès le mois de juillet 2015, un hub en Afrique de l'Ouest, proposant formation et conseil aux dirigeants souhaitant recourir à un marché de partenariat.

« Il ne faut pas oublier qu'un PPP, quand c'est mal fait, c'est potentiellement une belle catastrophe », souligne Doris Chevalier, vice-présidente Project financing chez Alstom, avant d'insister : « un mauvais PPP peut tuer le tissu industriel d'une région ». Anticiper, former, enseigner, uniformiser les pratiques de recours aux PPP... Telles sont les missions du centre d'excellence, qui sera composé de façon paritaire entre praticiens du secteur privé et spécialistes du secteur public.●

A lire aussi :

Pas de plafond de financement des PPP... en théorie seulement

Agathe Mercante

L'IFEJI, volet opérationnel de la stratégie globale d'influence de la France par la promotion du droit

Entretien avec Me David Gordon-Krief, président de l'Institut des experts juridiques internationaux (IFEJI).

Président du groupe des professions libérales au sein du Conseil économique social et environnemental, David Gordon-Krief est également membre de la section des affaires européennes et internationales de l'Institution au nom de laquelle il a été nommé rapporteur de son avis « L'influence de la France sur la scène européenne et internationale par la promotion du droit continental », publié en septembre 2014. Important, en ce qu'il exprime le point de vue de la société civile, il corrobore la conviction, désormais commune aux Pouvoirs publics, entreprises et professionnels du droit en France, selon laquelle le droit doit porter l'économie. Ce à quoi le barreau de Paris croit déjà depuis plusieurs années à travers l'IFEJI, conçu comme une plateforme d'expertise juridique opérationnelle, d'ailleurs à la manœuvre du lancement en France du Centre d'excellence international des bonnes pratiques en matière d'infrastructures, sous l'égide de l'UNECE (commission économique pour l'Europe).

Vous comptez parmi les fondateurs de l'IFEJI mais vous êtes aussi un des promoteurs de la Fondation pour le droit continental. Quelle avait été votre motivation à l'époque ?

David Gordon-Krief : J'ai effectué une partie de mes études aux États-Unis, avant d'y travailler au sein de cabinets à vocation internationale ; j'allais ainsi découvrir, à la fin des années 1990, les problématiques de bi-juridisme et travailler à l'élaboration de la carte du monde des systèmes juridiques avec le Canada, en particulier avec l'université d'Ottawa et le ministère de la Justice canadien. La complémentarité des droits romano-germanique et anglo-saxons m'était ainsi apparue clairement. De retour en France, j'allais observer avec d'autant plus d'attention de quelle manière les Anglo-Saxons proposaient leur aide aux pays de l'Est, sortis du bloc soviétique ; comme à la fin de la Seconde Guerre mondiale, dans le cadre du Plan Marshall, cette aide économique était portée avec succès par le droit, démarche exactement inverse à celle de la France où l'économie tenait le droit. Convaincus de l'intérêt du bi-juridisme, mais également conscients de ce delta existant entre le Common law et le droit continental, mes confrères et moi-même avons entamé une réflexion pour inverser le sens de la démarche française, ce qui allait nous conduire à créer l'IFEJI.

Mais c'est alors, au moment même où notre pays s'apprêtait à fêter le bicentenaire de son code civil, que la Banque mondiale a publié en 2004 son classement « Doing Business in the world », classement des pays dans le monde, en fonction de leur attractivité juridique, avec un piètre rang attribué à la France. Une véritable bombe atomique ! Au-delà de son défaut d'objectivité, le document conçu par des économistes de l'université de Harvard montrait de manière implacable que le droit devait sécuriser la fiabilité de l'environnement des affaires en vue du développement économique d'un pays, préalable à son développement démocratique. Cela dit, le « génie stratégique » des Anglo-Saxons avait été d'aller plus loin, par l'absurde ; relevant que nombre de pays sous-développés étaient régis par le droit civil, le syllogisme était tout trouvé pour décrédibiliser les vertus de notre droit romano-germanique. Ne restait plus qu'à la Banque mondiale d'orienter le choix des pays la sollicitant vers le droit anglo-saxon, via la définition des termes des appels d'offres.

© DR

En France, l'Élysée comme le ministère de la Justice se sont mobilisés et, en novembre 2003, nous avons proposé au président de la République de répliquer par la création d'une fondation dédiée à la promotion du droit continental à des fins opération-

nelles. J'entrevoyais ainsi une fondation reposant sur quatre piliers : d'un côté, le monde universitaire, chargé d'explorer le droit comparé à ces fins opérationnelles, en s'interrogeant sur le résultat optimum à atteindre et sur les moyens d'atteindre celui-ci ; de l'autre, le monde des entreprises, intéressées au premier plan à être à l'origine de la norme pour pouvoir proposer ensuite les atouts de leurs infrastructures. Des entreprises qui sauraient d'autant mieux peser en ce sens, accompagnées par les professionnels du droit, dont les avocats les assistant au quotidien. Cela, sans oublier les Pouvoirs publics contribuant à la cohérence de l'État, indispensable au portage de cette action d'intérêt public de promotion de notre droit, en appui au développement international de nos entreprises. Fort de ce projet, et pour éviter tout travail en silo totalement contre-productif, j'ai proposé la création d'une délégation interministérielle pour travailler en mode transversal avec les corps constitués ; Conseil d'État et cour de cassation. J'étais convaincu du fait qu'il était primordial de définir une stratégie globale d'influence, conviction que je n'avais pas hésité à faire partager au président de la République, de sorte que le ministre de la Justice de l'époque, Dominique Perben, m'a chargé de la mission de préfiguration de la fondation qui allait voir officiellement le jour en 2006.

Quelle a été votre motivation à prendre la présidence de l'IFEJI en 2014 ?

D. G.-K. : L'IFEJI, créé en 2002, constituait précisément un des volets opérationnels essentiels à cette stratégie globale, sa vocation étant celle de livrer aux grands experts juridiques dont la France disposait les outils qui leur permettraient d'accéder aux appels d'offres des bailleurs internationaux et de gagner en visibilité et respectabilité. Cela, grâce à la création d'un label IFEJI qui leur serait attribué, sous réserve de remplir des conditions en termes d'expertise et d'éthique, via une charte d'engagements et une sélection rigoureuse opérée par un comité indépendant. Cette charte constituait le préalable à la prise d'un certain nombre d'initiatives d'envergure par notre institut, dont la mise en place d'un service de veille d'appels d'offres des bailleurs internationaux, transmission ciblée à la clé aux experts.

Dominique de La Garanderie, qui avait accepté de prendre la présidence de l'institut alors qu'elle était bâtonnier du barreau de Paris, a souhaité que je prenne sa succession, au moment où m'était confié la charge de rapporteur sur l'avis que le Conseil économique, social et environnemental (Cese) s'apprêtait à rendre sur l'influence de la France, sur la scène européenne et internationale, par la promotion du droit continental.

Cet avis, publié dans la perspective de voir la France regagner en présence et conquérir de nouvelles positions à l'international, appelait de ses vœux une mobilisation de l'ensemble des acteurs public et privés ; quel accueil avez-vous reçu auprès des Pouvoirs publics en particulier ?

D. G.-K. : Cette mobilisation a été préconisée à partir de la définition d'une stratégie concertée et ordonnée de valorisation du droit continental, l'avis recommandant *in fine* la mise en œuvre d'une stratégie d'influence offensive appropriée. En octobre 2011, j'avais codirigé à l'Assemblée nationale, avec le président de son groupe d'études dédié aux systèmes juridiques européens, un colloque sur « Le droit continental, vecteur de compétitivité ». Le succès de ce colloque, qui avait attiré de très nombreuses personnalités, m'avait convaincu de proposer par la suite aux représentants de la société civile de travailler sur ce sujet, en leur apportant tous les éléments susceptibles d'éclairer leur point de vue. J'ai bien entendu orienté les travaux sur un volet dont j'étais déjà convaincu - plus le droit français sera présent à l'international, et plus nos entreprises auront des chances de se développer à l'international en participant à l'élaboration de la norme - mais j'ai aussi été conduit à développer un autre volet dont j'avais peut-être moins soupçonné l'importance en amont du rapport, avant l'audition de personnalités : l'attractivité de la France par un droit plus stable, prévisible, cohérent et lisible pour favoriser les investissements sur notre sol. C'est donc également sur ce point qu'il importait de faire partager l'ambition collective.

Et j'ai eu pour la première fois le sentiment qu'il se passait vraiment quelque chose. Déjà, notre ministre des Affaires étrangères, Laurent Fabius, avait fait bouger les lignes en reliant directement l'économique à l'international en faisant de la diplomatie économique un axe fort de la politique de son ministère dont dépend désormais le secrétariat d'État au Commerce extérieur. Et, déjà, Madame Claude Revel, nommée en mai 2013 déléguée interministérielle à l'intelligence économique (D2IE), délégation placée auprès du Premier ministre et qui devrait se voir adjoindre un volet juridique, avait conforté notre vision dans son rapport remis en 2012 au secrétariat d'État au Commerce et intitulé « Développer une influence normative internationale stratégique pour la France ». J'ai alors auditionné plusieurs personnalités, dont la directrice générale de la mondialisation, du développement et des partenariats au ministère des Affaires étrangères, Anne-Marie Descôtes. Cette dernière, consciente des enjeux de la stratégie d'influence par le droit, a organisé en août 2014 une table ronde sur le sujet au ministère des Affaires étrangères, avant de convaincre définitivement Laurent Fabius de porter le sujet au rang d'un des enjeux majeurs de développement, à l'occasion d'un des déjeuners thématiques de la Conférence des ambassadeurs. L'écoute était d'autant plus favorable que Jacques Attali remettait au même moment, au président de la République, un rapport très remarqué sur « la francophonie et la francophilie, moteurs de croissance durable » dans le monde, via notamment la promotion de notre droit, comme cela a été le cas avec l'Ohada.

Il est particulièrement intéressant de relever que le rapport de Jacques Attali, après avoir abordé les besoins en termes d'infrastructures porteuses de croissance des pays francophones, cible les infrastructures parmi les sept secteurs clé d'avenir liés à la francophonie ; le document suggère à cet effet, la mise en place d'une politique industrielle francophone d'accompagnement des pays francophones du sud dans leur projet d'infrastructure, à commencer par la proposition d'un « cadre juridique adéquat permettant au prestataire de construire une infrastructure de qualité tout en garantissant une bonne gestion des deniers publics à terme ».

Est-ce là un objectif auquel est susceptible de répondre le lancement en France, sous l'égide de l'UNECE, du Centre

d'excellence international sur les pratiques en matière d'infrastructures, lancement auquel l'IFEJI contribue depuis plusieurs années ?

D. G.-K. : Ce centre donnant prévalence au droit sur le développement économique et donc démocratique des pays, consubstantiels, constitue à mes yeux la première action concrète d'une stratégie d'influence par le droit pour la mise en œuvre efficiente d'infrastructures dans un pays. Il reprend à son actif les années de travail et de réalisations de Cica et de l'IFEJI pour lequel les infrastructures ont toujours constitué un axe fort de son action, au même titre que les droits de l'Homme.

La barreau de Paris, qui avait beaucoup œuvré à la création de l'IFEJI au début des années 2000, constitue un des seuls barreaux au monde, sinon le seul, à faire converger droits de l'Homme, droit des affaires et droit continental. Il demeure à ce titre un moteur du développement économique et démocratique des pays, dont l'IFEJI constitue une courroie de transmission essentielle.

Propos recueillis par Sophie Belmont

Lancement officiel à Paris du Centre d'Excellence international concessions et PPP sous l'égide des Nations unies

De gauche à droite : Marc Frilet, vice-président de l'IFEJI, Roger Fiszelson, directeur général de Cica, Geoffrey Hamilton, chef du programme PPP de la commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-NU) et David Gordon-Krief, président de l'IFEJI.

Jeudi 21 mai dernier, à Paris, a été officiellement lancé le Centre d'excellence international concession et PPP, placé sous l'égide de la Commission économique des Nations unies (CEE-NU). Un centre à la création duquel l'Institut des experts juridiques internationaux (IFEJI), cofondé en 2002 par le barreau de Paris et le ministère des Affaires étrangères et la Confederation of International Contractors' Associations (Cica) ont largement contribué.

Favoriser les conditions de développement des infrastructures dans un environnement sécurisé est en effet devenu un enjeu majeur puisque seules des infrastructures viables permettront aux pays en développement et émergents de concrétiser leur potentiel de développement économique et humain. L'expérience de terrain ayant prouvé, en ce domaine aussi, que le droit contribue de manière importante au développement économique, ce centre donnera donc prévalence au droit et à l'ensemble des disciplines concourant à la réalisation d'infrastructures résilientes.

En croisant expertises publiques et privées nationales et internationales, dans le respect de la charte des Nations unies, son approche permettra de formuler, de manière inédite, un haut niveau d'excellence, porteur de bonnes pratiques et d'amélioration des cadres institutionnels et juridiques, selon une approche à la fois globale, ordonnée et coordonnée.

Situé en France, alors que d'autres pays étaient en lice pour l'accueillir, ce centre sera relayé par des hubs régionaux dans le monde entier pour mettre à la disposition de tous, un ensemble intégré de bonnes pratiques, cadres juridiques et standards, assortis de programmes de formation et d'assistance. Autant de gains en termes d'efficience et de croissance pour les pays, bailleurs de fonds internationaux et entreprises, qui verront ainsi favorisée leur implantation à l'international.

Le protocole de création de cette nouvelle institution à vocation mondiale a été signé, au terme d'une conférence de haute volée, par Geoffrey Hamilton, chef du programme PPP de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-NU), Roger Fiszelson, directeur général de CICA, et Maître David Gordon-Krief, président de l'IFEJI, cela en présence de Rémy Rioux, secrétaire général adjoint en charge des affaires économiques auprès du ministère des Affaires étrangères et du Développement international, et Salim Bensmail, directeur de la mission d'appui aux PPP auprès du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique.

Monsieur Michel Barnier, conseiller d'État, ancien ministre des Affaires étrangères et ancien membre de la Commission européenne, est également venu saluer en personne cet événement majeur. Un événement soutenu par le Medef et auquel bon nombre d'entreprises s'étaient associées.